

Personnes physiques d'abord : le point décisif du passage à l'action

15 mai 2026

Version de travail - Cahiers de Dediçi



Un cercle de personnes de confiance ne se constitue pas avec des sigles. Il ne se constitue pas avec des intitulés de services, des organigrammes, des plateformes, des dispositifs ou des procédures. Tous ces éléments peuvent être nécessaires. Ils peuvent aider, soutenir, financer, encadrer, orienter, sécuriser. Mais ils ne tiennent pas une présence humaine à la place des personnes réelles.

Pour qu'un cercle existe, il faut des personnes physiques.

Cette évidence est peut-être le point décisif du passage à l'action. On peut parler longtemps de coordination, de parcours, de guichet unique, d'accès aux droits, de prévention, de soutien aux aidants, de simplification administrative. Mais lorsqu'une situation devient fragile, lorsqu'un aidant s'épuise, lorsqu'une personne vulnérable n'a presque plus personne autour d'elle, la question revient toujours : qui peut être là ? Qui peut appeler ? Qui peut passer ? Qui peut écouter ? Qui peut accompagner ? Qui peut relayer ? Qui peut alerter ? Qui peut tenir un peu de continuité ?

La solidarité institutionnelle peut beaucoup. Elle peut créer des cadres, financer des réponses, organiser des services, soutenir des professionnels, protéger juridiquement, construire des politiques publiques. Mais elle ne peut pas, à elle seule, fabriquer une proximité humaine durable autour de chaque personne. Une institution peut soutenir un cercle. Elle peut le reconnaître, le sécuriser, l'aider à se former, lui donner des repères, lui proposer des relais. Mais elle ne peut pas être le cercle à la place des personnes qui y entrent.

C'est pourquoi le soulagement durable des aidants suppose un déplacement du regard. Il ne faut pas seulement demander : quels services existent ? Il faut aussi demander : quelles

personnes pourraient contribuer ? Quelles personnes sont déjà là ? Quelles personnes pourraient venir, même modestement ? Quelles personnes accepteraient de lever le doigt si elles savaient qu'elles ne seront ni exposées, ni utilisées, ni engagées au-delà de leurs forces ?

Ces personnes peuvent être très différentes. Il peut s'agir d'un proche, d'un voisin, d'un ami, d'un bénévole associatif, d'un citoyen du territoire, d'un professionnel volontaire, d'un retraité, d'une personne ayant elle-même vécu une situation d'aide, d'un membre d'une communauté locale, d'un ancien collègue, d'un élu de proximité, d'une personne discrète qui ne se serait jamais présentée spontanément mais qui pourrait, avec un cadre clair, apporter une présence utile.

Il ne s'agit pas de chercher des héros. Il ne s'agit pas de demander à des volontaires de remplacer les familles, les professionnels ou les institutions. Il ne s'agit pas de créer une armée de bénévoles chargés de combler les manques du système. Il s'agit de reconnaître que, dans beaucoup de situations, une petite part de présence humaine peut changer profondément les choses : un appel régulier, une visite, une aide pour comprendre un courrier, une vigilance sur une rupture possible, une présence lors d'un rendez-vous, un relais vers un professionnel, une attention portée à la parole de la personne, une alerte lorsqu'un aidant s'effondre.

Le mot important est "à sa mesure". Une personne volontaire doit pouvoir dire ce qu'elle peut faire, mais aussi ce qu'elle ne peut pas faire. Elle doit pouvoir préciser son territoire, ses disponibilités, ses compétences, ses limites, ses conditions d'engagement. Elle doit pouvoir entrer dans une démarche sans être immédiatement livrée à des sollicitations incontrôlées. Elle doit pouvoir se retirer si la situation dépasse ce qu'elle peut assumer. Elle doit pouvoir être soutenue, reconnue et protégée.

C'est pour cela qu'un simple appel général à la solidarité ne suffit pas. Dire "engagez-vous" peut produire un élan, mais cela ne construit pas encore un cercle fiable. Il faut organiser l'accueil de cet élan. Il faut permettre aux personnes de se signaler prudemment. Il faut vérifier, expliquer, orienter, former, sécuriser. Il faut éviter que les bonnes volontés soient utilisées trop vite, trop fort, ou trop seules. Un engagement humain mal accompagné peut s'épuiser, se perdre, ou créer de la confusion.

Le document de cadrage propose l'idée d'un carnet de contacts vivant de personnes physiques volontaires, disponibles selon leurs possibilités, leurs compétences, leurs limites et leurs conditions d'engagement. Cette expression est importante. Il ne s'agit pas d'un annuaire supplémentaire de structures, mais d'un repérage vivant de ressources humaines mobilisables autour des situations.

Un carnet vivant n'est pas une liste froide. C'est une mémoire prudente des personnes qui pourraient contribuer, sous certaines conditions, à une solidarité de proximité. Il doit respecter la confidentialité, la liberté d'engagement, les limites personnelles, le droit au retrait, la sécurité des personnes vulnérables et la responsabilité des institutions. Il doit permettre de relier progressivement des disponibilités humaines à des besoins humains, sans précipitation et sans confusion.

Cette idée rejoint directement le rôle possible du SPDA et de la CeA. Le SPDA ne serait pas seulement un lieu d'orientation vers les dispositifs. Il pourrait devenir, avec ses partenaires, un appui à la constitution d'entourages humains. La CeA, les institutions, les associations et les acteurs territoriaux pourraient soutenir politiquement et pratiquement cette mobilisation : en expliquant le besoin, en appelant des volontaires, en posant un cadre, en proposant une formation, en assurant une médiation, en protégeant les engagements, en observant les effets.

L'enjeu est délicat. Il ne faut pas institutionnaliser abusivement les cercles. Il ne faut pas transformer une relation de confiance en procédure administrative. Mais il ne faut pas non plus laisser les relations humaines sans soutien, sans reconnaissance et sans protection. Entre ces deux risques, il y a une voie : organiser une alliance entre initiative humaine, soutien citoyen et appui institutionnel.

Le passage à l'action commence donc par une question très concrète : où sont les personnes physiques qui pourraient contribuer ? Et comment leur permettre de se manifester sans danger, sans pression, sans confusion ?

C'est peut-être là que la politique publique retrouve sa dimension la plus simple et la plus forte. Elle ne consiste pas seulement à gérer des dispositifs. Elle consiste à rendre possible une société où des personnes peuvent venir autour d'autres personnes, avec prudence, avec respect, avec soutien, et dans la durée.

Ce troisième cahier pose donc le pivot opérationnel de la série : les cercles de personnes de confiance ne deviendront effectifs que si l'on organise, territoire par territoire, la mobilisation de personnes physiques volontaires, soutenues et reconnues par les institutions.

Ce texte appartient à la série des Cahiers de Dediçi consacrée au soulagement des aidants en Alsace, au SPDA et à la constitution progressive de cercles de personnes de confiance.